



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente janvier, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 22/01/2025

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 45 Excusés : 11 Votants : 52</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), SERRATRICE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; FALCON (LES PRÉS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : LAUBY-CHALANCON Marie-Hélène</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; BERTRAND, BIZOUARD, CHEVALLIER, GIRARD A., GIRARD S., GUENO, LLORET, MOUCHERON, PERRIER, REY, SICARD (DIE) ; SELLIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; BRONCHART (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : CORNUT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : PLASSE (CHALANCON) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : PATRAS (ROCHEFOURCHAT)</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI, VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) à DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS) ; BELVAUX à LLIORET (DIE) ; BERNARD à MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) à VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; LAVILLE à MOUCHERON (DIE) ; MOLINA (BEAURIÈRES) à MEYSSONNIER (VAL MARAVEL) ; TESSERON à BIZOUARD (DIE)</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : ALLEMAND, MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; BELVAUX, LAVILLE, TESSERON (DIE) ; BERNARD (LUS LA CROIX HAUTE) ; BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; MOLINA (BEAURIÈRES) ; VIGNON (CHAMALOC)</p> <p><u>DÉPART EN COURS DE SÉANCE</u> :</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : ALLEMAND, COUILLER, COSTE, DOUDEAU, FORTIN, ORAND, ROCHATTE, SAHUC</p>
---	---

C250130-01

Objet :

PLANIFICATION : modalité de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée N°1 du règlement écrit du PLU de Romeyer

Le Vice-Président Olivier Tourenng en charge de la Planification expose :

VU la délibération du Conseil Municipal de Romeyer en date du 3 décembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme communal

VU la délibération C180517_02 portant modalités de collaboration pour l'évolution des documents de planification communaux

VU l'arrêté pris par le Président de la Communauté des Communes N° 2024-272 portant lancement de la modification simplifiée

VU le dossier transmis aux différentes personnes publiques associées et à l'Autorité Environnementale

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2025

Application après F.legislo.com

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L153-36 et suivants et R153-20 et suivants

VU l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme

VU la délibération DE_001_2025 du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2025 portant que les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Romeyer

CONSIDERANT que les modifications envisagées dans le cadre de la présente procédure relèvent du champ d'application de la modification simplifiée du PLU avec mise à disposition du projet au regard des dispositions du L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT les délais afférents

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'organiser la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du règlement écrit du PLU de la commune de Romeyer auprès du public sur les principes suivants :**
 - o **Consultation du dossier en Mairie aux heures d'ouverture : le lundi de 9h à 12h et le jeudi de 13h à 16h**
 - o **Publication du dossier et des avis des personnes publiques associée sur le site internet de la commune et de la Communauté des communes pour proposer un accès dématérialisé au public**
 - o **Une affiche sur les tableaux d'affichage de la Mairie pour informer des modalités d'accès au dossier, durée (1 mois).**
 - o **Le public pourra transmettre ses remarques à l'adresse mail de la commune, par courrier à la Mairie ou sur registre papier ouvert à la Mairie.**
 - o **Publication d'une annonce dans un journal habilité à la publication d'annonces légales (JDD)**
- **Charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : 06/02/2025



The logo of the Communauté des Communes du Diois is a square with the text 'Pays Diois' inside. Below the logo, the text 'Communauté des Communes du Diois' is written. A large, stylized signature in black ink is written over the logo and extends across the page.